

**REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON**

Séance du jeudi 28 janvier 2021

Nombre de Membres

<u>Afférents au Conseil Municipal</u>	<u>En Exercice</u>	<u>Qui ont pris part à la délibération</u>
19	19	19

Date de la convocation : Jeudi 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**.

Présents : CHUREAU E. VICENTE F. DELMAS C. THOMAS R. MUYS E. FORT D. BEAUMONT Y. BERNARD JL. CARNAC A. CARRIERE E. CARRIERE P. EGEE F. FAGES C. GALTIER S. GAUFFRE C. LEPETIT P.

Excusées : ARIZA E. pouvoir à CHUREAU E. – LOPEZ E. pouvoir à MUYS E.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **DELMAS C.** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET DE LA DELIBERATION : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2021 – Demande de subvention pour les travaux d'investissement sur la voirie locale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de voies communales nécessitant de gros travaux d'investissement à effectuer pendant l'année 2021 a été établie.

Il s'agit des voies communales suivantes :

- Route de Mayres, : du feu au carrefour d'Actia Telecom
- Route de Crayssaguet : du passage à niveau à la rue de Terrefort (510 ml)
- Route d'Ebias (850 ml)

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 91 139,90 €
- Taux de subvention demandé : 25 %
- Montant de la subvention DETR : 22 784,98 €
- Reste à financer (autofinancement) : 68 354,92 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.**

Fait et délibéré, à St Georges de Luzençon, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier CADAUX

